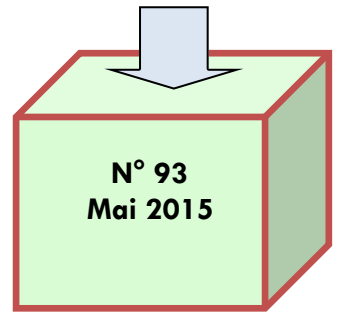


Commémoration du 8 MAI 1945

La cérémonie commémorative du 8 mai 1945 se déroulera à 10 h 15 devant le monument aux Morts. Toutes celles et ceux qui veulent y participer ont rendez vous sur le parking du cimetière.



CHELIEU-INFO

Bulletin d'informations locales édité par la mairie

Le MOT du Maire :

L'avenir des petites communes comme la notre est difficile à lire, une boule de cristal n'y serait d'aucun secours.

Le PLU va être l'élément essentiel, mais son élaboration est tellement contrainte par de multiples lois et textes réglementaires qu'il reste peu de marges de manœuvre.

Je crois que le développement, la survie des petites communes seront soumises aux initiatives des conseils municipaux et des moyens financiers qu'ils pourront dégager.

C'est dans cette perspective que la commune a fait l'acquisition de deux parcelles de terrain à proximité de la mairie. Peut-être faudra-t-il en acquérir d'autres.

L'objectif poursuivi est multiple : permettre l'arrivée sur la commune de jeunes ménages et en assurer sa vitalité, répondre à l'obligation de logements diversifiés (collectifs, mixtes et maisons individuelles) et s'intéresser aux demandes des plus anciens qui souhaitent rester à Chélieu mais ne veulent (ne peuvent) plus assumer l'entretien d'une propriété devenue trop grande.

C'est à ces personnes que je souhaite particulièrement m'adresser au moyen de ce bulletin. Je leur demande de prendre contact avec moi. Nous pourrions évoquer de quelle manière elles voient leur avenir sur la commune et nous pourrions envisager un projet de construction intégrant leurs demandes.

J'attends toutes les personnes, intéressées ou qui simplement se posent ces questions. Mon bureau est ouvert.

Max Gauthier

BRUITS de VOISINAGE

L'usage des engins bruyants (tondeuses, débroussailluses et autres bétonnières est autorisé :

Du lundi au vendredi :
8:00 - 12:00
13:30 - 19:30

Le samedi :
9:00 - 12:00
15:00 - 19:00

Dimanche et jours fériés :
10:00 - 12:00

... et interdit le reste du temps !

SECRETARIAT de MAIRIE

En raison des congés annuels, la mairie sera fermée du Lundi 3 août au samedi 22 août inclus.



TRAVAUX SNCF (suite)



La première tranche des travaux sur la voie SNCF sur la commune est terminée. Une deuxième commence. Elle ne concernera que le PN 48 (Lézieu).

Il sera fermé à toute circulation (automobile, piétonne ...) du lundi 11 mai à 20 heures au samedi 13 juin à 5 heures.

INSCRIPTIONS ECOLE

La directrice prendra les inscriptions pour les nouveaux élèves les jeudis 21 et 28 mai de 16 h 30 à 17 h 30.

En cas d'impossibilité prendre RDV au 04 74 88 20 25

Attention, il convient d'avoir effectué une pré-inscription en mairie aux heures d'ouverture. Un document à transmettre à la directrice vous est remis.

ÉTAT CIVIL

Naissance

Livio Faure le 10 février

Mariage

Marion Charlet et Yann Sourbes le 18 avril

Décès

Joseph Rivière le 8 février

Gilbert Guinet le 2 mars

**Le prochain bulletin
paraîtra en
Novembre 2015**

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'élaboration du PLU se poursuit. Les réunions de travail de la commission ont lieu de environ une fois par mois.

1ère réunion publique

Elle s'est tenue à la salle communale le jeudi 12 mars en présence d'une quarantaine de personnes.

Le document « diagnostic » présenté ce soir là est disponible sur le site de la commune « chelieu.fr ». Il se trouve en page d'accueil.

Registre de concertation préalable

Un registre est à disposition en mairie aux heures habituelles d'ouverture. Chacun peut y avoir accès et y consigner des observations. Un fond de plan du cadastre y est annexé. On peut aussi faire des observations par courrier. Ceux-ci seront joints au registre.

L'essentiel du Conseil Municipal

Le 5 février

Ecole : La communauté de communes a financé le renouvellement de 5 ordinateurs qui viennent d'être livrés.

Electricité : M Gonin informe que la commune de Chélieu devra procéder à une mise en concurrence des fournisseurs d'électricité. Le SEDI peut accompagner la commune dans cette démarche. Avis favorable.

Le 26 mars

Budget et compte administratif : voir détails dans bulletin

Les taux d'imposition ne sont pas augmentés.

Subventions aux associations : elles sont reconduites comme en 2014.

Grange Annequin : le conseil accepte le devis de Veyribat pour monter le dossier de travaux pour un montant de 1 800 euro HT. Des devis seront demandés à des maçons et des charpentiers.

Ordures ménagères : la Communauté de Communes a fixé le taux de la TEOM pour les habitants de Chélieu à 9.75 %

Sur votre agenda			
Fête au village	Comité des fêtes	Dimanche 10 mai	Salle communale
Randonnée pédestre	Randonneurs de la Bourbre	Dimanche 7 juin	Départ Virieu
Tartes au sucre	Sou des Ecoles	Dimanche 28 juin	Four des « Jonquilles »
Don du Sang	Amicale des Donneurs de Sang	Mercredi 15 juillet de 17 à 20 heures	Virieu



Tél : 04 74 88 24 27
Courriel : mairie.chelieu@wanadoo.fr
Site internet : chelieu.fr

Informations pratiques

MAIRIE

Ouverture au public

Lundi : 15 h 30 - 18 h 00
Jeudi : 9 h 30 - 12 h 00
Samedi : 9 h 00 - 11 h 15

Permanence du maire
Sur rendez-vous

Réservation salle communale
Mme Naudet 06 16 07 40 53

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

(Rue du château à Virieu)

Mardi
15 h 30 - 17 h 30
Mercredi
15 h 30 - 19 h 00
Vendredi
10 h 00-12 h 00
15 h 30 - 18 h 00
Samedi
10 h 00 - 12 h 00

ASSISTANTES SOCIALES

Conseil Général

Mme Sibué 04 76 07 35 52

MSA

04 74 83 25 00

CPAM

Permanence à la CCBT (Virieu)
Jeudi : 10 h 30 - 11 h 30

DECHETERIE INTERCOMMUNALE

(Zone d'activité à Panissage)

Lundi - Vendredi
13 h 30 - 17 h 00

Mercredi - Samedi
9 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 00

* heure d'hiver : fermée le mercredi matin

LA POSTE

Lundi à vendredi

9 h 00 - 11 h 00
14 h 00 - 16 h 30

Levée du courrier à 15 h 30

Samedi
9 h 00 - 12 h 00

ARCHITECTE CONSEIL du CAUE

RDV au 04 76 32 28 14

CONCILIATEUR de JUSTICE

Rdv au 04 74 88 21 42

GENDARMERIE

Rue du Vallon de Lamartine à Virieu
Ligne directe : 04 74 88 20 17

TRESOR PUBLIC

Lundi-mardi-mercredi-jeudi

8 h 30 - 12 h 00
13 h 30 - 16 h 00

Vendredi

8 h 00 - 12 h 00

Tél : 04 74 88 20 46

COLLECTE ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères a lieu toutes les semaines paires sauf du 15 juin au 15 septembre où elle est hebdomadaire.

Prochaines collectes :

Lundi 11 mai

Lundi 25 mai

Lundi 8 juin

Tous les lundis jusqu'au 14 septembre inclus

Lundi 28 septembre

Lundi 12 octobre

Lundi 26 octobre

Le hameau de Eynoud est collecté le jeudi des mêmes semaines.

En cas de difficulté on peut le signaler à la mairie et s'adresser au Sictom de la région de Morestel 04 74 80 10 14.

TRI SELECTIF

Un Point d'Apport Volontaire est situé sur le parking de l'école, un autre sur le parking de l'église.

Communauté de Communes Bourbre-Tisserands

Du lundi au vendredi

9 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Tél 04 76 32 28 44

secretariat@bourbretisserands.fr

Infirmiers : maison médicale à Virieu 7/7 jours 06 84 22 20 39 - 06 89 20 20 20
Laëtitia Armanet, 4 rue du Vallon de Lamartine : 04 37 06 39 69 - 06 07 47 34 11

BP fonctionnement 2015 et Compte Administratif 2014

Dépenses				Recettes			
		BP 2015	CA 2014			BP 2015	CA 2014
22	imprévus	15 000		64	Rembours. Pers.	0.00	
60	Eau	2 000	8 060.57		ASA des marais	3 500	1922.34
	Électricité	16 000	13 056.58	70	Garderie	4 000	
	Fournitures	10 000	5 412.99		Locations	3 500	4 070.03
	Fournitures scol.	4 500	6 648.97		OM + divers	200	253.00
	Cantine	19 000	17 827.77		Cantine	19 000	19 734.50
61	Bâtiments	15 000	4 517.39	73	Impôts locaux	83 000	83 290.00
	Voies, réseaux	5 000	4 735.72		Taxe pylones	12 000	12 876.00
	Assurances	12 500	12 060.87		Taxe électricité	100	195.00
	Entretien	2 000	2 873.25		Terrains constructibles	5 000	0.00
	Maintenance	4 000	3 276.88		FNGIR	20 000	17 833.00
	Divers	2 000	1 962.56		Divers		429.00
	Abonnements	1 000	557.60		74	Dotation forfaitaire	85 000
	62	Annonces	1 500	1 098.63		DGF-DSR	20 000
Fêtes		1 500	739.40	Elus + recensement		4 200	2 799.00
Timbres		2 000	1 824.88	Fonds départ. TP		20 000	28 139.00
Télécom		4 000	2 143.75	Fonds compens. CCBT		51 506	51 506.00
Honoraires divers		7 000	4 636.25	Taxe additionnelle		25 000	30 893.00
63	Cotisations diverses	700	700.80	Comp. TP		100	77.00
	Taxes foncières	1 000	514.00	CAF		2 000	0.00
64	Salaires et cotisations	91 500	89 280.21	Fonds TAP		5 000	7 035.00
	TAP (intervenants école)	15 000	8 575.00	Comp. TF		3 000	3 432.00
65	Elus	23 000	19 924.39	Comp. TH	1 500	1 637.00	
	Formation	3 000	39.56	Fonds nat. péréquation	20 000	30 757.00	
	Incendie	13 650	13 543.62	Divers	1 500	15 294.39	
	Collège	4 500	3 439.92	75	Loyers immeubles	5 500	5 762.80
	Smabb+sage	800	751.43				
	CCAS	4 000	0.00	total		394 606	445 187.12
	Subv. Associations	4 000	2 590.00		Excédent cumulé années ant.	92 380	125 911.79
	SEDI (synd. Élect.)		1 088.15				
66	Intérêts emprunts	200	0.00				
68	Amortissements	3 000	2030.46				
73	FNGIR	20 000	17 833.00				
74	CFE		270.00				
	TOTAL	308 350	252 014.60	TOTAL		486 986	571 098.91
				Excédent BP	178 636		

Quelques observations :

La ligne salaires et cotisations a augmenté en 2014 suite à l'emploi des personnels dans les TAP (rythmes scolaires) et à quelques hausses de cotisations. En 2015, cette ligne intègre le salaire de l'agent recenseur qui est compensé par l'Etat en recette. Assurances et électricité restent élevés car ils intègrent des dépenses exceptionnelles liées à la construction de la Maison pour Tous (branchements et assurance dommage-ouvrage).

En recette, la dotation de l'Etat appelée « dotation forfaitaire » baisse de environ 7 500 euros, elle baissera encore du même montant les deux prochaines années ! La baisse cumulée sera alors de environ 23 000 euros annuels.

BP INVESTISSEMENT 2015 et CA 2014

Dépenses	BP 2015	CA 2014	Recettes	BP 2015	CA 2014
Imprévis	25 000		FCTVA	25 000.02	43 417.00
Cautions	1 500	315.00	TLE	7 000.00	9 983.79
Emprunt	1 600		Affectation du résultat	226 704.00	106 796.00
Cadastre		1 956.03	Subv. éclairage pub.		1 248.00
Etudes	5 500	192.00	Subv. école		12 993.00
Fonds de concours	5 000	652.65	Amortissement	3 000.00	2 030.46
Foncier	150 000		Vente Salle Grivoultière		150 000.00
Matériel	30 000	16 067.75	Saleuse (part communes)	3 300.00	
Matériel MAM		16 374.80	Excédent antérieur	687 618.98	620 038.07
Travaux bâtiments	20 000		Virement section de fonc- tionnement	178 636.00	
Travaux MAM		136 160.24	L'ensemble des travaux seront financés sans au- cun emprunt. Les dépenses prévues sont des montant TTC. La TVA payée est rendue l'année suivante sous forme de FCTVA et est inscrite au titre des recettes d'investissement.		
PLU et annexes	30 000		Un excédent de 332 659 euros est inscrit en « travaux futurs ».		
Aménagement carrefour église		30 642.00			
Maison pour tous	450 000	53 305.36			
Divers constructions		2 779.25			
Travaux grange Annequin	80 000				
Travaux futurs	332 659.00				
TOTAL	1 131 259.00	258 887.34	TOTAL	1 131 259.00	

AIDES à la PLANTATION de HAIES

Vous construisez et vous souhaitez planter une haie, ou vous voulez remplacer une haie de thuyas ou de lauriers, CONTACTEZ la Communauté de Communes BOURBRE-TISSERANDS au

04 76 32 28 44

Vous pouvez bénéficier d'aides importantes, jusqu'à 50 % du prix d'achat.



AIDES aux VACANCES pour les jeunes :

Le CCAS aide les familles pour les séjours vacances des jeunes jusqu'à 17 ans inclus. Les aides prévues pour le « centre aéré » sont prises en compte dès l'inscription.

Pour toute autre inscription, pensez à vous renseigner en mairie. Aucune aide n'est versée directement aux familles. Une attestation vous sera remise et l'aide sera versée à l'organisme organisateur.

FÊTE au VILLAGE

Autour de l'école
Dimanche 10 mai
Organisée par

Le Comité des Fêtes
une journée récréative
pour petits et grands

Jeu de piste pour les enfants dès 10 h 30

A midi : Repas barbecue
Adultes 8 euros - Enfants 4 euros

Jeux tout l'après midi
Renseignements au 04 74 88 28 92 ou 04 74 88 27 52

A PROPOS des ORDURES MENAGERES

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) arrive.

A compter de cette année la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) remplace la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Qui est concerné par la TEOM ?

La TEOM porte sur toutes les propriétés redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle concerne aussi bien les propriétaires, les usufruitiers d'un logement, que ceux qui possèdent simplement une cave ou un emplacement de stationnement dans un immeuble.

Où figure la TEOM ?

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères figure sur l'avis de taxe foncière que reçoivent chaque année les propriétaires au quatrième trimestre.

Sur quelle base est calculée la TEOM ?

Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire sur la valeur locative cadastrale. La communauté de communes vient d'en fixer le taux pour la commune de Chélieu, il sera pour cette année de 9,75 %.

Des gagnants et des perdants !

Alors qu'avec la REOM, tous les habitants bénéficiant du même service payaient le même montant, avec la TEOM, chacun paie en fonction de la base d'imposition foncière sur les propriétés bâties. De grandes variations sont ainsi possibles à la hausse comme à la baisse !

DES POUBELLES CONFORMES

Attention, à partir du mois de juin, seuls les bacs conformes seront collectés ; les sacs en vrac au bord de la route ne seront plus ramassés. Bien lire le document distribué dans les boîtes à lettres par le SICTOM. Une vente de bacs sera organisée à la salle des fêtes de Virieu le jeudi 28 de 9 heures à 19 heures et le vendredi 29 mai de 9 heures à 12 heures. **En cas d'impossibilité** on peut également s'adresser au gardien de la déchèterie.



ATTENTION, la collecte du lundi 25 mai (Pentecôte) est reportée au lendemain, mardi 26 mai.



Le déneigement : comment ça marche ?

Cet hiver, les communes ont repris la compétence déneigement qui était jusqu'alors assurée par la communauté Virieu - Vallée de la Bourbre. Elles ont dû se réorganiser.

Pour Chélieu, le déneigement est assuré par l'entreprise Guillaud de Chassignieu pour le bas de la commune ainsi que la montée de Cayonnière et le chemin de Bois Carré et par M. Michel Ritter pour le reste.

Le salage (les voies à forte pente) est assuré par l'entreprise Guillaud sur son secteur et par M Philippe Durand de Blandin pour le reste, qui assure également le salage de Blandin et Panissage.

Une saleuse a été achetée en commun avec les communes de Blandin et de Panissage pour équiper M Durand. La commune a équipé le tracteur de M. Ritter de chaînes à neige. Les commandes de sel et de gravier sont regroupées avec les communes de Blandin, Chassignieu, Panissage, Valencogne et Virieu.